

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 9
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

OBJET : ASSAINISSEMENT - REQUETE EN REFERE EXPERTISE AUPRES DU TRIBUNAL DE LYON - AFFAIRE STEP DES BORDS DE SAONE - ENTREPRISE SOGEA/BUREAU D'ETUDE ARTELIA - CANALISATION DE REJET

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle au Conseil que la construction des réseaux de rejet des effluents de la station d'épuration des bords de Saône à Massieux connaît des difficultés depuis la mise en service de la station fin 2015 ; la station elle-même fonctionne parfaitement bien.

Les dysfonctionnements constatés portent sur le réseau de rejet en Saône jusqu'à un diffuseur immergé en Saône. A plusieurs reprises le réseau, prévu pour être étanche en période de crues, s'est révélé défaillant, inondant partiellement le 22 avril 2016 le camping de Parcieux.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre l'entreprise titulaire des marchés de construction SOGEA et le maître d'œuvre ARTELIA, pour envisager une solution technique au problème d'étanchéité du réseau.

Les réparations mises en œuvre n'ont pas donné satisfaction et n'ont pas résisté à la mise en pression du réseau.

Au terme de bientôt deux ans de concertation, puis d'injonctions auprès, et de l'entreprise, et du maître d'œuvre, une démarche contentieuse a été engagée par la CCDSV avec le conseil du cabinet Guimet Avocats.

Ainsi une requête en référé expertise a-t-elle été préparée auprès du tribunal administratif de Lyon pour déterminer qui de la maîtrise d'œuvre ou de l'entreprise est responsable de ces dysfonctionnements et quelles solutions techniques peuvent y être apportées.

La délégation donnée au président en début de mandat (délibération 2014C69 du 24 avril 2014), ne lui permet pas d'engager cette action en justice sans l'accord du conseil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** le Président à engager une action en justice dans le cadre des marchés de l'entreprise titulaire des marchés de construction SOGEA et de maîtrise d'œuvre ARTELIA ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document s'y référant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C75-AC

Affichage le :

1 8 JUIL. 2017

1 8 JUIL. 2017 Trévoux, le 26/06/2017

Le Président,
Bernard GRISON

